

DELIBERATION

81 (3.5)

Le 13 septembre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Monsieur MONTEUX à Monsieur DRIOL, Madame DUCREUX à Madame FABRE, Madame SPADA à Monsieur CHAPOT, Monsieur BAYET à Monsieur MARRET, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame MONTET-FRANC à Monsieur VOCANSON, Monsieur KARA à Monsieur INCORVAIA, Madame MOINE à Monsieur CEYTE, Monsieur PEPIN à Madame COLOMBO.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Développement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine communal

Monsieur le Maire expose qu'Andrézieux-Bouthéon souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques ambitieux établis par Saint-Etienne Métropole (SEM) dans la démarche de Territoire à Energie Positive en développant sa capacité de production énergétique d'origine renouvelable, et ainsi promouvoir une ville écocitoyenne.

La mise en place de panneaux photovoltaïques sur un grand nombre de toitures du territoire apporte une réponse efficace à l'atteinte des objectifs fixés.

Il informe l'Assemblée que SEM a publié, en juillet 2018, un appel à initiative privée dans le but de sélectionner un ou plusieurs développeurs afin qu'ils investissent, puis exploitent à leur compte, des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures ou parkings de bâtiments Métropolitains ou communaux. Les sociétés GREEN YELLOW et ENERGIES STEPHANOISES (regroupant les sociétés Energies Partagées Investissement, Coopawatt et Enercoop Auvergne Rhône-Alpes) ont été retenues afin de porter le développement, la construction et l'exploitation des centrales photovoltaïques.

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue d'un travail de recensement, environ 150 sites ont été ciblés et répertoriés dans cette opération. En fonction des caractéristiques des bâtiments choisis, l'opérateur économique propose au propriétaire du bâtiment un loyer pour l'utilisation de sa toiture soit un tarif d'achat préférentiel de l'électricité produite dans le cas de l'autoconsommation.

Il ajoute qu'au final, ce sont environ 150 000 m² (20 terrains de football) de panneaux solaires qui pourront être installés sur 150 sites générant 33 000 MWh par an d'électricité, représentant la consommation moyenne de 12 000 foyers hors chauffage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210914-2021-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 14/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

81 (3.5)

Après réalisations d'études d'opportunité, 5 sites ont été identifiés sur la Ville d'Andrézieux-Bouthéon pour accueillir ces installations :

Nom de l'opérateur	Site	Adresse	Loyer (€ HT/an)
GREEN YELLOW	Ombrière sur le parking du Nautiform	Rue des Bullieux	900
	Toiture du court central du Tennis club	22 rue des Bullieux	700
	Toiture de la tribune sud de l'Envol Stadium	Rue Dorine Bourneton	500
ENERGIES STEPHANOISES	Toiture de l'Espace Culturel le Kiosque	1 rue des frères Lumière	Non évalué à ce jour
	Toiture du Pétaquodrome	9 rue Roland Garros	

Il annonce que l'ensemble des installations représenterait une production de 810 MWh par an, et réduirait l'émission de 83 tonnes de CO₂ chaque année.

Monsieur le Maire explique que les deux opérateurs bénéficieront d'une promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 24 mois afin de réaliser les études et démarches nécessaires à la réalisation de la centrale photovoltaïque. A l'issue, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera consentie pour une durée de 30 ans.

Il souligne que cette démarche représente une opportunité pour la Ville d'Andrézieux-Bouthéon, qui pourra solariser massivement et rapidement son patrimoine - avec des panneaux prioritairement fabriqués en France -, sans impacter sa capacité d'investissement pour d'autres projets. Notre empreinte carbone sera sensiblement réduite tout en bénéficiant d'une recette locative complémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la procédure d'appel à initiative privée lancée par SEM pour le compte des collectivités concernées,
- **APPROUVE** la liste des sites sélectionnés sur la Commune,
- **APPROUVE** le choix des opérateurs retenus pour les sites communaux, à savoir les sociétés GREEN YELLOW et ENERGIES STEPHANOISES et les **AUTORISE** à intervenir sur les sites concernés,
- **APPROUVE** la conclusion d'une promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir avec chacun des deux opérateurs précités,
- **APPROUVE** la conclusion des conventions d'occupation temporaire du domaine public qui en résultera, si toutes les conditions suspensives sont levées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant de mener à bien le projet.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 14 septembre 2021

Le Maire,
François DRIOL

